

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 22 avril 2024

Séance extraordinaire du conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte, tenue le 22 avril 2024 à 18 h.

Sont présents à cette séance: Son honneur le maire Michel Jasmin, préside la session à laquelle assistent : Mme Louise Bourassa, Mme Any-Pier Houle, M. Alexandre Mantha, M. Gaétan Lavallée, Mme Lucie Chagnon.

Assiste également à la séance, Mathieu-Charles LeBlanc, directeur général et greffier-trésorier adjoint.

Absence(s) : Mme Julie Lamoureux.

L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Première période de questions
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1 Administration**
 - 2.1.1 Subvention - Gratuité de la salle Guy St-Onge - Levée de fonds du Club Alystar Cheerleading
 - 2.1.2 Autorisation à déposer une demande de subvention au Fonds de soutien au développement de l'offre touristique du Québec - Propulsé par ÉAQ pour le projet de réaménagement du Skate Parc de Saint-Calixte
 - 2.2 Ressources humaines**
 - 2.3 Présentation, dépôt et avis de motion**
 - 2.3.1 Présentation, dépôt et avis de motion d'un projet de règlement no Projet de règlement numéro 754-2024, modifiant le règlement d'emprunt numéro 616-A-2019 afin d'inclure les nouveaux travaux, et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 7 833 232 \$ et de modifier la durée de l'emprunt ainsi que de modifier la clause de taxation
 - 2.4 Dépôt de rapports, documents, requêtes**
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 4. TRANSPORT VOIRIE**
- 5. SERVICES TECHNIQUES**
- 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE**
 - 7.1 Bibliothèque**
 - 7.2 Communication**

- 7.3 Loisirs
- 8. VARIA
- 9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté, le président monsieur Michel Jasmin, maire déclare la présente séance ouverte.

1.2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée, par la personne présente dans la salle.

2024-04-22-110

1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA
APPUYÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 ADMINISTRATION

2024-04-22-111

2.1.1 SUBVENTION - GRATUITÉ DE LA SALLE GUY ST-ONGE - LEVÉE DE FONDS DU CLUB ALYSTAR CHEERLEADING

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une correspondance du " Club Alystar Cheerleading " pour une demande de gratuité de la salle Guy St-Onge, pour

un souper-spectacle le 1er juin 2024, à la salle Guy St-Onge, afin de collecter des fonds dans le but d'offrir l'accès à ce sport en région à ses athlètes dans un environnement d'apprentissage adéquat et de promouvoir leur passion, une alimentation saine et, diriger les jeunes vers de bons choix de vie dans un environnement discipliné;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LOUISE BOURASSA

APPUYÉ PAR : MME ANY-PIER HOULE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil offre son soutien au "Club Alystar Cheerleading" sous forme de subvention pour la gratuité de la salle Guy St-Onge, pour un souper-spectacle de levée de fonds qui aura lieu le 1er juin 2024.

QUE le conseil leur souhaite un vif succès à l'occasion de cet événement et d'atteindre leur objectif de collecte de fonds.

2024-04-22-112

2.1.2 AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU QUÉBEC - PROPULSÉ PAR ÉAQ POUR LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SKATE PARC DE SAINT-CALIXTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du guide du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir des équipements et un espace sécuritaire pour les jeunes de Saint-Calixte;

CONSIDÉRANT QUE beaucoup de visiteurs et touristes se déplacent à Saint-Calixte pour divers événements ou sites touristiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement du Skate parc est prévu au programme triennal d'immobilisation et que les fonds sont disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire obtenir une subvention pour alléger le coût de cet investissement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GAÉTAN LAVALLÉE

APPUYÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le conseil autorise Sonia Bélair, Directrice générale adjointe aux opérations à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le programme Fonds de soutien au développement de l'offre touristique du Québec;

QUE le conseil nomme Sonia Bélair, Directrice générale adjointe aux opérations, responsable du projet, et est autorisée à communiquer avec ÉAQ en leur nom.

QUE le conseil s'assurera de respecter la Loi sur les conflits d'intérêts et au Code de valeurs et d'éthique du secteur public.

2.2 RESSOURCES HUMAINES

2.3 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION

2.3.1 PRÉSENTATION, DÉPÔT ET AVIS DE MOTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT NO PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 754-2024, MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 616-A-2019 AFIN D'INCLURE LES NOUVEAUX TRAVAUX, ET D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 7 833 232 \$ ET DE MODIFIER LA DURÉE DE L'EMPRUNT AINSI QUE DE MODIFIER LA CLAUSE DE TAXATION

Monsieur le maire présente le projet de règlement.

AVIS DE MOTION

Je Louise Bourassa, avise les membres du conseil qu'à une séance ultérieure il sera présenté un règlement ayant pour but de remplacer le règlement no Projet de règlement numéro 754-2024, modifiant le règlement d'emprunt numéro 616-A-2019 afin d'inclure les nouveaux travaux, et d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 7 833 232 \$ et de modifier la durée de l'emprunt ainsi que de modifier la clause de taxation.

Je dépose également le projet dudit règlement dont copies dudit projet sont mises à votre disposition.

Je demande également dispense de lecture dudit règlement, et ce, conformément à la loi.

2.4 DÉPÔT DE RAPPORTS, DOCUMENTS, REQUÊTES

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4. TRANSPORT VOIRIE

5. SERVICES TECHNIQUES

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7. LOISIRS ET CULTURE ET BIBLIOTHÈQUE

7.1 BIBLIOTHÈQUE

7.2 COMMUNICATION

7.3 LOISIRS

8. VARIA

9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seule question a été posée par la personne présente dans la salle.

2024-04-22-113

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALEXANDRE MANTHA
APPUYÉ PAR : MME LUCIE CHAGNON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU
VOTE :

QUE la séance soit levée à : 18 h 11.

MICHEL JASMIN, MAIRE

MATHIEU-CHARLES LEBLANC,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».